

● LETTRE OUVERTE AU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre

«Lors de votre déclaration de politique générale devant les députés à l'Assemblée nationale, vous avez annoncé la création de 15.000 places de prison. C'est, à mon sens, une profonde erreur qu'avaient déjà effectuée vos prédécesseurs.

Le problème de la prévention de la récidive ne peut se résoudre à une surenchère conduisant à toujours plus de prisons. Une telle démarche, à chaque fois qu'elle a été empruntée, a conduit à une forme d'engrenage qui ne résout en rien le problème de fond. S'il a communément été choisi ce mode de réponse face à la délinquance, c'est pour satisfaire les pressions diverses, ce, au mépris de la notion de sécurité publique. En effet, chacun s'accorde à considérer que la prison n'est en rien un lieu insérant et génère plus de récidive qu'elle n'en prévient.

Ancien cadre du ministère de la Justice, ayant dirigé successivement dans les dix-huit dernières années les services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Morbihan, je pense avoir toute légitimité pour m'exprimer en parfaite connaissance de cause et affirmer fortement que la création de nouvelles prisons ne résoudra rien, si ce n'est entraîner l'Etat dans des dépenses colossales et inutiles et accroître le risque de récidive. Il existe d'autres réponses face à la délinquance en terme de prévention de la récidive, elles ont démontré qu'elles fonctionnaient autrement mieux que la logique carcérale actuelle. Dans mon livre qui vient de paraître aux éditions «L'Harmattan», «Probation insertion, les deux axes d'une politique ambitieuse de prévention de la récidive», je mets en valeur ce qui marche et formule 66 propositions qui permettraient de mettre en œuvre sur ces questions un changement profond et efficient.

Je préconise quelques axes fondamentaux autour de thématiques essentielles :

La préparation à la sortie de prison,

Le développement des aménagements de peine et la réduction massive des sorties sèches,

Ces priorités parmi d'autres que je formule ont démontré leur bien-fondé et leur efficacité sur le champ de la prévention de la récidive. Les travaux de la conférence de consensus initiée par Madame Taubira en 2012 et les conclusions de son jury ont mis en lumière les axes qu'il faudrait approfondir et offert une opportunité pour avancer intelligemment sur ce sujet. Or, il n'en a rien été, si ce n'est une réforme esquissée à la hâte qui ne répondait pas aux ambitions suggérées.

Non, Monsieur le Premier Ministre, il ne faut pas persévérer dans cette voie qui consisterait à nouveau à créer des places de prison et, dès lors, mettre les moyens qui auraient été dépensés, au service d'une politique offensive mettant en avant l'accompagnement des délinquants, en intégrant insertion et travail sur la prévention du passage à l'acte.

Il est encore temps de déterminer et de tenir un cap qui permettra de s'appuyer sur ce qui marche et de mener une politique qui amènera enfin des résultats sur les champs visés.

Je vous propose de créer une mission qui aura en charge, dans le prolongement des travaux de la conférence de consensus, de promouvoir une politique efficiente de prévention de la récidive dans le souci constant de l'intérêt général et de l'efficacité.

Persuadé que vous ne serez pas insensible aux arguments que je développe et qui sont tenus par bon nombre d'acteurs, je sollicite donc leur prise en compte avant que des décisions néfastes et contre-productives soient prises.

Je suis à votre disposition pour échanger avec vous et Madame la Ministre de la Justice sur les propositions que je porte.

Je vous prie de croire en l'expression de ma haute considération».

site Echo
noir

Christian Daniel, retraité du ministère de la Justice dans lequel il a œuvré pour la mission d'insertion, a écrit un ouvrage, fruit de son expérience. Il a adressé, fin juillet, une lettre au Premier ministre contenant des propositions pour une autre politique de prévention de la récidive. Rencontre.

Contre la récidive la réinsertion

Christian Daniel a travaillé au développement du milieu ouvert et à la préparation à la sortie de prison. Sa mission consistait à concilier l'exécution de la peine et l'insertion dans la société des personnes condamnées.

L'éclairage sur le fonctionnement du milieu carcéral et les moyens utilisés pour la réinsertion soulèvent des questions. Tout au long de sa carrière, l'auteur a testé, élaboré avec son équipe, l'efficacité d'un travail d'accompagnement du délinquant pour le réintégrer dans la société. Sa carrière est riche : ayant démarré celle-ci comme éducateur, il a assuré des fonctions de direction départementale dans l'Essonne, les Hauts-de-Seine et le Morbihan. Il a, avec ses équipes, réussi à démontrer que la réinsertion est un outil particulièrement efficace de prévention de la récidive. Il nous livre par thème le fruit de sa réflexion et de son expérience.



L'auteur a dédié son ouvrage récemment en Corrèze

LA POPULATION CARCÉRALE

«Aujourd'hui, l'administration pénitentiaire prend en charge plus de 250.000 personnes dont plus des deux-tiers sont condamnées à des peines de milieu ouvert, les autres effectuent leur peine en milieu fermé, c'est à dire en prison. Le milieu ouvert, secteur trop méconnu en France, permet de concevoir l'exécution de la peine pour les petits délinquants dans le cadre d'une mise à l'épreuve et d'un accompagnement soutenu. Une des mesures importantes du milieu ouvert est le travail d'intérêt général».

CONSTATS

«Toute personne qui a commis un délit doit réparer sa faute. Pour ne plus être en situation de récidive, il est important pour le justiciable d'intégrer sa responsabilité au regard de l'acte commis. Différents outils sont utilisés pour favoriser la prise de conscience de la faute. Le travail des professionnels est de s'assurer que la relation faute/condamnation est acceptée et assumée. L'individu doit pouvoir, dès lors, reprendre sa place de citoyen dans la société. Le rôle de la justice est de développer des sanctions qui sont adaptées et de veiller à ce que le condamné ne récidive pas».

RELATIONS JUSTICE, CITOYENS ET ÉLUS

«Des grandes voix comme Robert Badinter et Christiane Taubira n'ont pas été suffisamment écoutées ni entendues. Les divers gouvernements, depuis des

décennies, se sont contentés de satisfaire une partie de la population avec un discours sécuritaire. Il est plus facile d'assurer sa propre élection en promettant la construction de prisons plutôt que de présenter un projet de rééducation et de réinsertion qui pourtant sera plus efficient. La création de nouvelles prisons ne résout pas le problème de la délinquance ni celle de la récidive en France».

La démarche de Christian Daniel, au travers de son livre, est une forme de plaidoyer pour travailler autrement et de façon efficace.

LES FINANCES, L'AUTRE RÉALITÉ

«Le coût d'une place de détention classique revient à un peu moins de 100€/jour soit annuellement plus de 35.000 euros. Le coût d'un condamné suivi en milieu ouvert revient à 1.014 euros par an. Ces deux modes de prise en charge reposent sur un différentiel de 1 à 32.

La création de places de prison, bâtiments et personnels, pèse très lourd dans le budget de l'Etat et le résultat n'est pas probant. La prévention de la récidive s'appuyant sur la probation et sur l'insertion est la formule gagnante pour tous».

QUEL PROJET

Dans son ouvrage, Christian Daniel pose un certain nombre de questions essentielles à ses yeux. L'Etat veut-il se réformer ? «Faut-il nécessairement répondre à un clientélisme électoral sans prendre en compte certaines réalités ? Un projet bien présenté avec une évaluation dans le temps

n'est-il pas l'outil qui permet de faire progresser les mentalités tant auprès des hommes politiques qu'auprès des populations ?

Des travaux antérieurs effectués par des commissions d'enquêtes parlementaires, des séminaires de réflexions, des débats ont traité ces sujets. Que reste-t-il de tant d'énergie pour aller dans la bonne direction ?»

Dans son livre «Probation Insertion, les deux axes d'une politique ambitieuse de prévention de la récidive» (Ed l'Harmattan), l'auteur suggère 66 propositions concrètes et fortes. Ce document démontre, preuves à l'appui, qu'il est grand temps d'agir.

QUELLES RÉPONSES

Christian Daniel s'est penché principalement sur le milieu ouvert. Il s'est interrogé et a soulevé les questions qui se rapportent à l'évaluation du public, les partenariats. Il insiste sur la collaboration entre les différents services, le maintien d'une communication constante avec l'intéressé pour le convaincre de se prendre en charge comme citoyen. La réinsertion ne peut aboutir que si chaque élément composant le puzzle travaille en cohérence. Ce projet demanderait la création d'une direction autonome de la probation et un redéploiement des moyens. De la politique de la ville à la Région en passant par le Département, tous les corps de l'Etat, des collectivités territoriales et des associations sont concernés.

Son grand souhait serait qu'un secrétariat d'Etat soit créé spécifiquement sur ce domaine.

JEAN-PAUL DESTOUP